



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 16 février 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Recrutement des cadets de la République Option police nationale

L'école nationale de police de Nîmes recrute des jeunes pour devenir cadets de la République, option police Nationale. Cette formation professionnelle destine les jeunes à la fonction d'adjoint de sécurité et les prépare aux épreuves du second concours de gardien de la paix de la police nationale.

Le recrutement concerne les départements de l'Ardèche (1 poste) et de la Drôme (6 postes).

Les personnes intéressées doivent déposer un dossier de candidature, **avant le 31 mars 2017, cachet de la poste faisant foi**, à :

École nationale de police - Section cadets de la République - 286, avenue Clément ADER - BP 48100 - 30937 Nîmes CEDEX 9.

Les épreuves écrites et sportives auront lieu **entre avril et août 2017, à Nîmes**. L'entrée en école se fera en septembre 2017.

Conditions à remplir :

- Être de nationalité française et jouir de ses droits civiques.
- Avoir 18 ans révolus, à la date de l'incorporation en école, et moins de 30 ans, à la date du dépôt du dossier.
- Être en position régulière au regard du code du service national.
- Avoir un casier judiciaire vierge.
- Disposer d'une acuité visuelle de 15 dixièmes pour les 2 yeux, avec un minimum de 5 dixièmes pour l'un, et une correction maximum de 3 dioptries pour atteindre cette limite de 15 dixièmes.
- N'être atteint d'aucune affection médicale évolutive pouvant ouvrir droit à congé de longue maladie ou longue durée.
- N'être atteint d'aucune séquelle de maladie cardiaque, cancéreuse, neurologique ou psychiatrique.
- Être médicalement apte à un service actif de jour comme de nuit .

Les dossiers de candidature peuvent être retirés à l'école nationale de police de Nîmes, les commissariats, dans les agences pôle emploi, les missions locales jeunes agglomérations, le bureau information jeunesse, les points d'information jeunesse et les centres d'information et d'orientation et sur le site : <http://www.lapolicenationale recrute.fr/>

Les jeunes qui seront recrutés bénéficieront d'une formation rémunérée en école nationale de police pendant 12 mois en alternance. L'allocation de scolarité s'élève à 687 € brut par mois, soit 50% du SMIC, l'hébergement en internat est gratuit, la restauration est à la charge du cadet. A l'issue de la formation, les jeunes seront nommés adjoints de sécurité (1238 € net par mois) pendant une durée maximum de 5 ans. Ils pourront se présenter au second concours de gardien de la paix, réservé aux adjoints de sécurité, dès la fin de leur scolarité.

Les épreuves de recrutement comprennent des tests psychotechniques, le commentaire écrit d'une photographie et des épreuves sportives, puis un entretien devant un jury de sélection. Une visite médicale et une enquête administrative valideront l'admission des candidats.

Contacts :

École nationale de police de Nîmes : 04.66.28.30.49 ou 52

enp.nimes@interieur.gouv.fr

<http://www.lapolicenationalerecrute.fr/>

Contacts presse :

Cabinet du Préfet – Pôle de la communication interministérielle

☎ : 04 75 66 50 16 - 04 75 66 50 09

📞 : 04 75 66 50 93

✉ : pref-communication@ardeche.gouv.fr

